



MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE



# Enquête Contrat de collaboration libérale Résultats de l'échantillon « Professions médicales » (Infirmier, médecin et pédicure-podologue)

**Sircom** Service de la Communication  
Bureau des Etudes et Campagnes

*Rapport de résultats*

Juin 2016



**Contacts :**

Pauline FOURNET, chef du bureau  
[pauline.fournet@finances.gouv.fr](mailto:pauline.fournet@finances.gouv.fr)

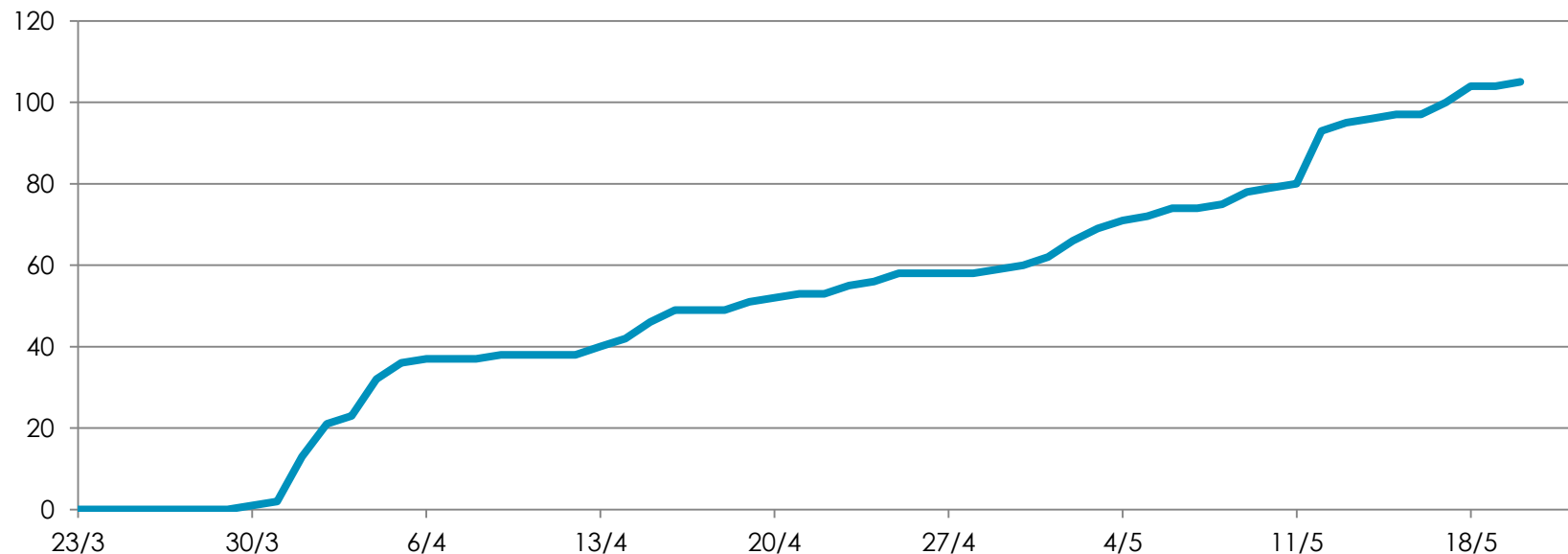
Sylvain MOUNIS, chargé d'études  
[sylvain.mounis@finances.gouv.fr](mailto:sylvain.mounis@finances.gouv.fr)

# Sommaire

Contexte, objectifs et méthodologie de l'enquête	3
Principaux enseignements de l'étude	4
Profil des répondants	5
Point de vue des professionnels libéraux indépendants	8
Pratique du contrat de collaboration libérale (CCL)	9
Statut juridique	10
Raison de non emploi du CCL	11
Avantages du CCL	12
Pratique et point de vue des collaborateurs libéraux	13
Pratique du CCL	14
Statut juridique	15
Avantages du CCL	16
Contenus et évolutions du contrat	17
Clauses dans le contrat signé	18
Modifications souhaitées du contrat	19
Opinion sur le contrat	20

# Contexte, objectifs et méthodologie de l'enquête

- La DGE a souhaité un état des lieux et l'opinion des professionnels libéraux concernant le Contrat de Collaboration Libérale (CCL), créé en 2005, afin de détecter des axes d'amélioration ainsi que d'éventuelles dérives dans l'utilisation du contrat.
- Un questionnaire a été mis à la disposition des professionnels libéraux, via un lien proposé sur la page d'accueil des professions libérales du site de la DGE (<http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/questionnaires-sur-contrat-collaboration-liberale>), relayé par les réseaux sociaux du ministère de l'économie et des finances (Facebook, Twitter).
- Un total de 105 répondants déclarant être infirmier (25), médecin (33) ou pédicure-podologue (47) a répondu à l'enquête.
- Les résultats sont à lire avec précaution, l'échantillon n'étant pas redressé et comprenant donc une proportion plus forte de pédicures-podologues qu'il n'y en a en réalité en France (ils étaient 12 600 en 2013 d'après le bilan « chiffres-clés des professions libérales – édition 2015 » de la DGE, contre 103 400 infirmiers et 130 500 médecins).



# Principaux enseignements de l'étude

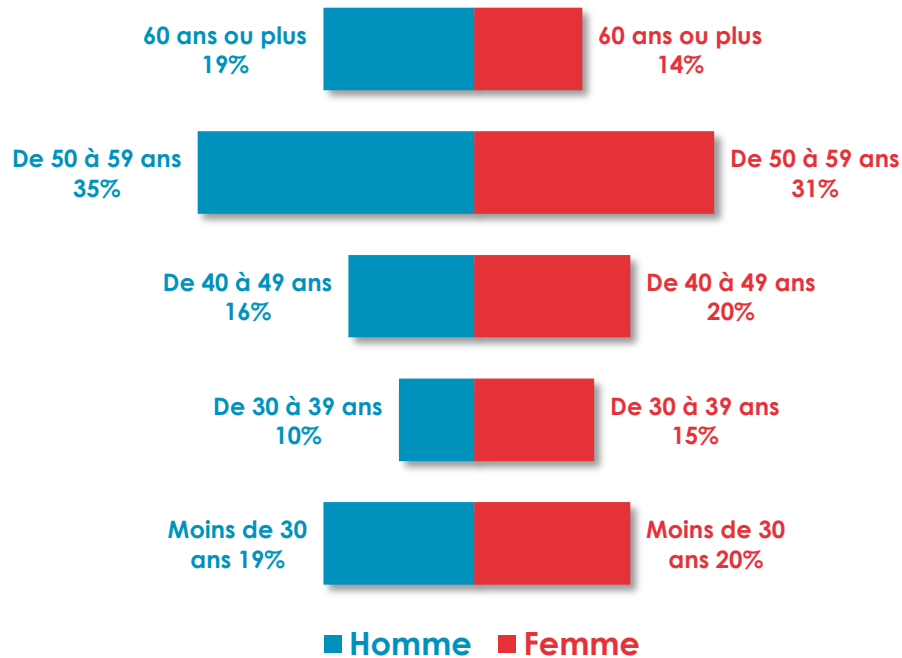
- Une forte majorité des professionnels des 3 professions de santé ayant répondu est un libéral indépendant.
- 75 % des répondants recourent au CCL, que ce soit au titre de collaborateur ou de professionnel indépendant, et dans des proportions sensiblement identiques entre professions.
- La première raison de non-recours au CCL par les professionnels indépendants est le manque de notoriété dont il souffre ainsi que l'opinion des professionnels libéraux que ce contrat n'est pas adapté à leur activité.
- Les avantages perçus du CCL sont de pouvoir gérer des surplus d'activité et de libérer du temps pour les indépendants, tandis qu'il s'agit plutôt pour les collaborateurs de pouvoir commencer une carrière en exerçant dans un lieu particulier.
- Le CCL dispose d'une bonne image auprès des professionnels, les trois quarts étant prêts à le recommander à un collègue. Toutefois, c'est la même proportion qui souhaite que soit modifié le contrat.
- Parmi les évolutions souhaitées, des précisions sur le statut du collaborateur libéral, l'encadrement du partage de la clientèle et des sanctions plus fréquentes en cas de non-respect du contrat sont attendues, par les professionnels indépendants comme les collaborateurs. Les autres axes d'évolution testés polarisent plus l'opinion des deux populations.
- Les freins mis en avant par les répondants sont surtout évoqués par les professionnels indépendants, qui disent leur difficulté à trouver un collaborateur compétent, qui s'investisse dans le cabinet et qui ne profite pas du manque de sanction au non-respect de la clause de non-concurrence pour leur voler leur clientèle.

# PROFIL DES RÉPONDANTS

# L'échantillon est majoritairement féminin et composé d'indépendants

Quel âge avez-vous ? et Vous êtes... ?

Base : 105 Réponses : 96 Non réponses : 9



**SOUS-TOTAL HOMMES**

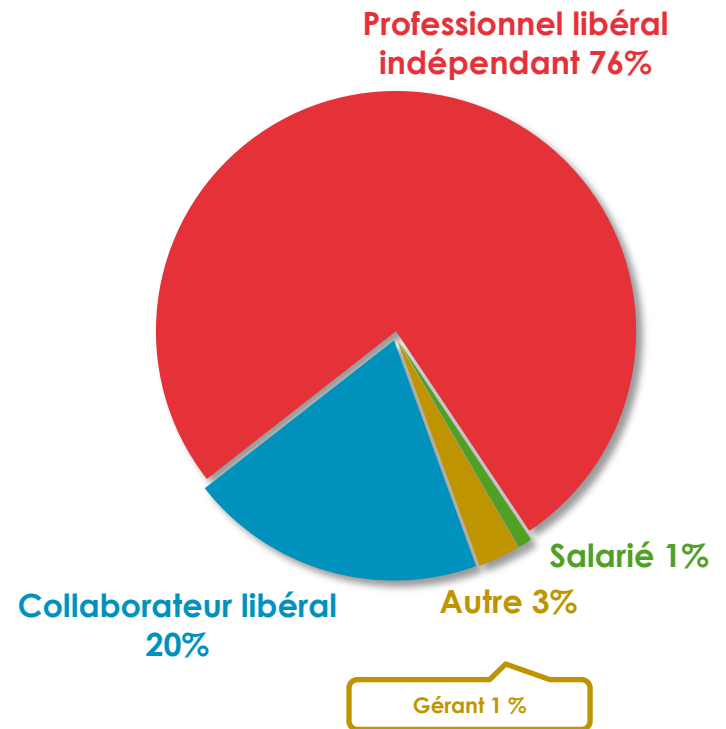
**32 %**

**SOUS-TOTAL FEMMES**

**68 %**

Quel est votre statut ?

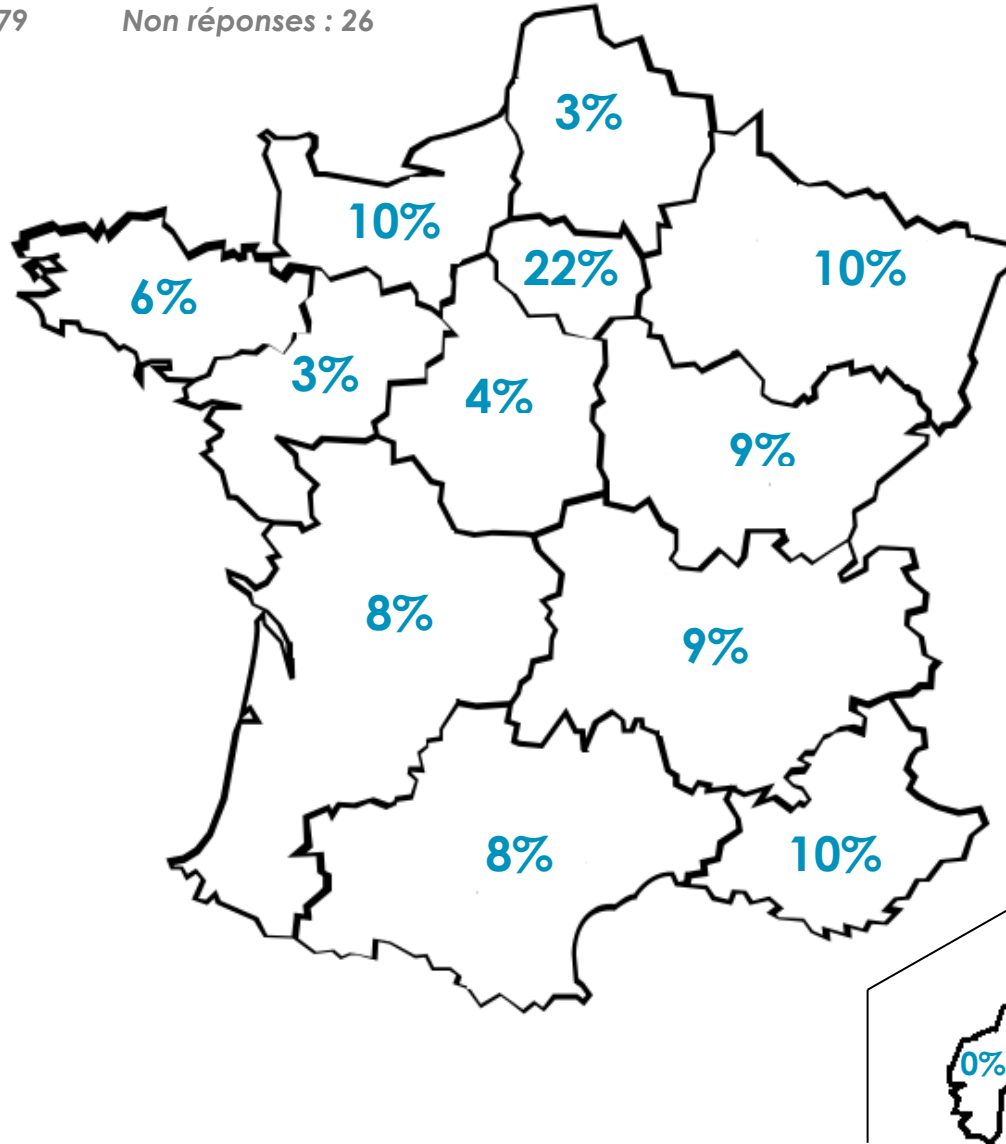
Base : 105 Réponses : 105 Non réponses : 0



# Profil des répondants

Dans quelle région exercez-vous votre activité ?

Base : 105 Réponses : 79 Non réponses : 26



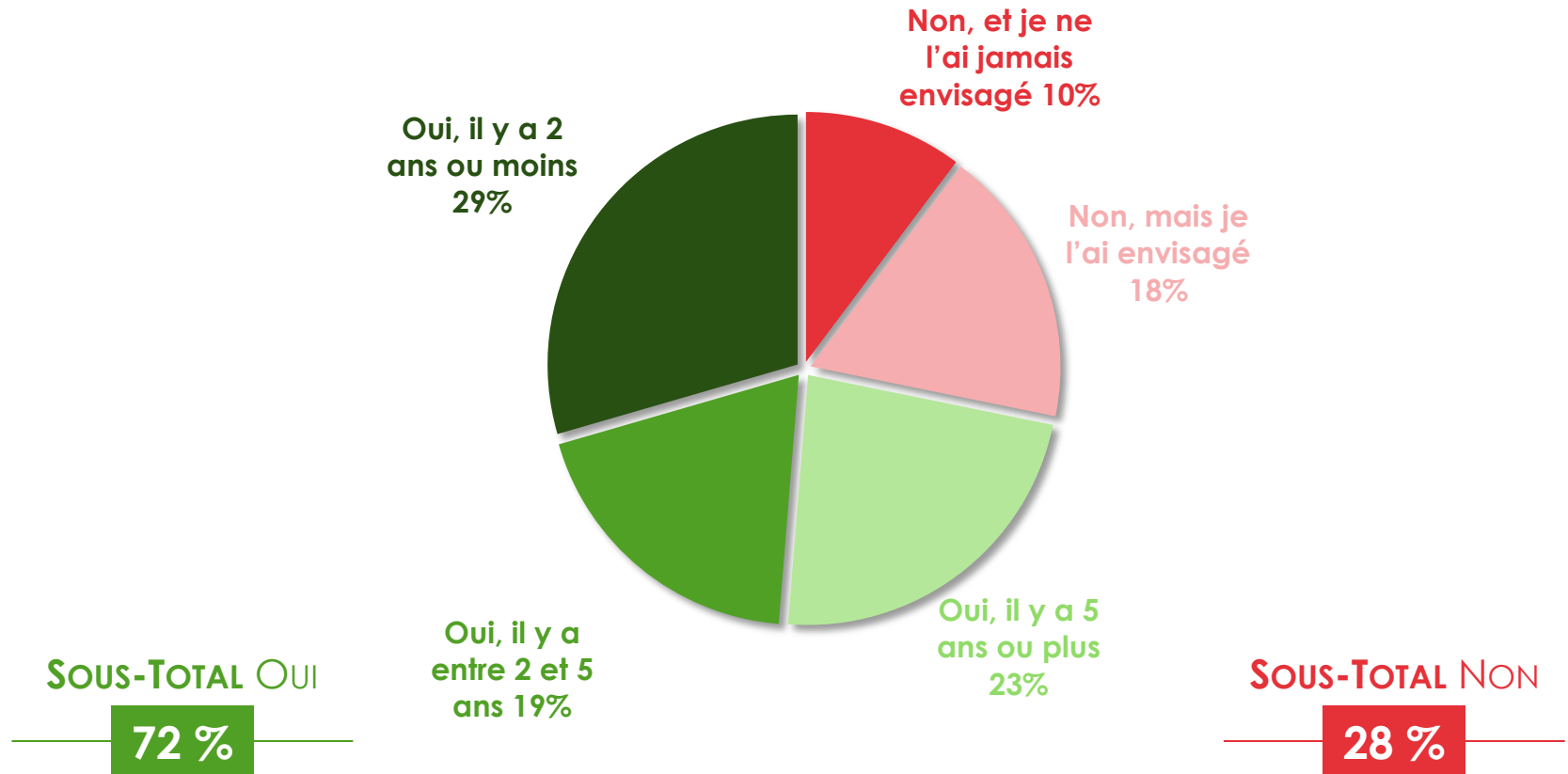
# PRATIQUE ET POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX INDÉPENDANTS



# Trois quarts des indépendants ont déjà signé un CCL, une part importante l'a fait récemment

Avez-vous déjà conclu un contrat avec un collaborateur libéral ?

Base : 80 Réponses : 78 Non réponses : 2



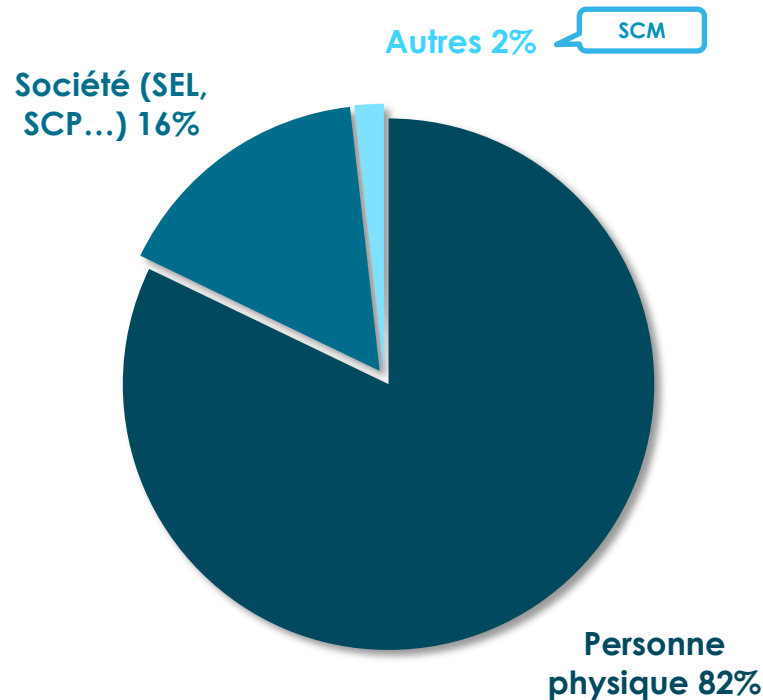
Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
80 réponses

# Les indépendants, contractant d'un CCL ou non, opèrent rarement en société

À ceux ayant signé un CCL

Quel est votre statut juridique ?

Base : 56 Réponses : 56 Non réponses : 0



Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
80 réponses

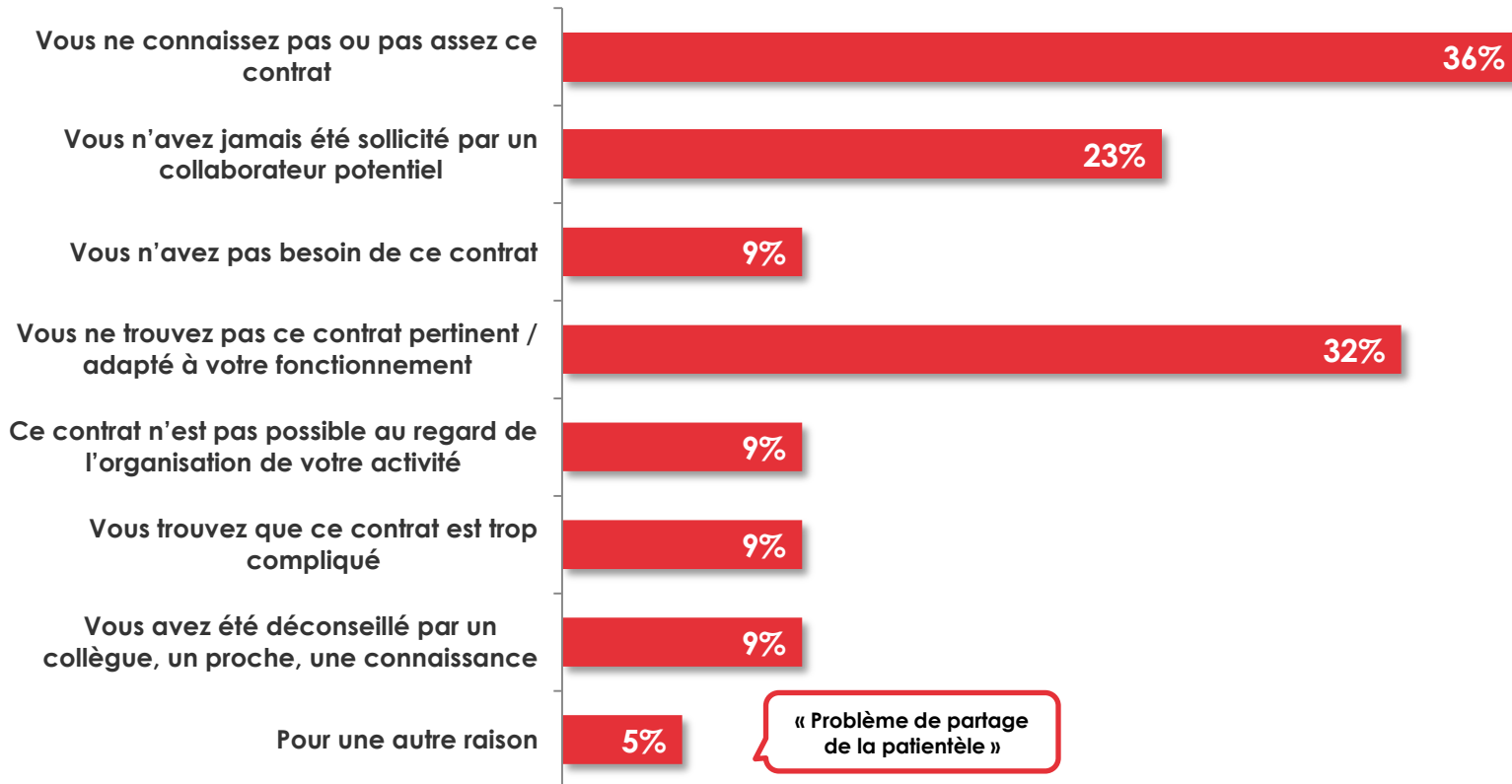
➤ Juin 2016

# La méconnaissance du contrat et sa non-pertinence sont mises en avant comme justification par les non-contractants

À ceux n'ayant jamais conclu de contrat de collaboration libérale

Pourquoi n'avez-vous jamais conclu de contrat de collaboration libérale ?

Base : 22 Réponses : 22 Non réponses : 0



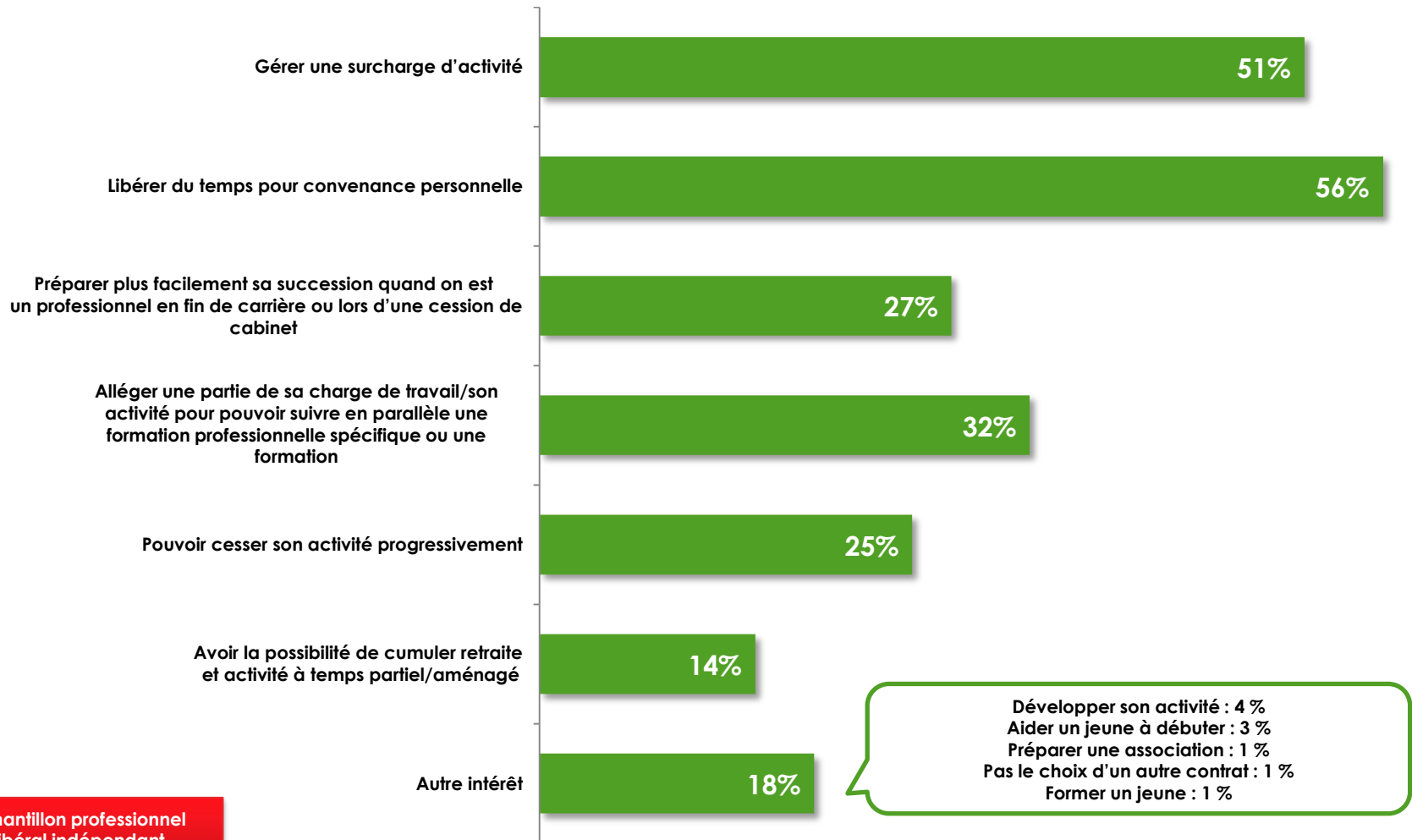
Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
80 réponses

» Juin 2016

# Le CCL est perçu principalement comme permettant de pouvoir alléger son emploi du temps

Quels avantages le contrat de collaboration libérale présente-t-il pour vous ?

Base : 80 Réponses : 77 Non réponses : 3



Echantillon professionnel  
libéral indépendant  
80 réponses

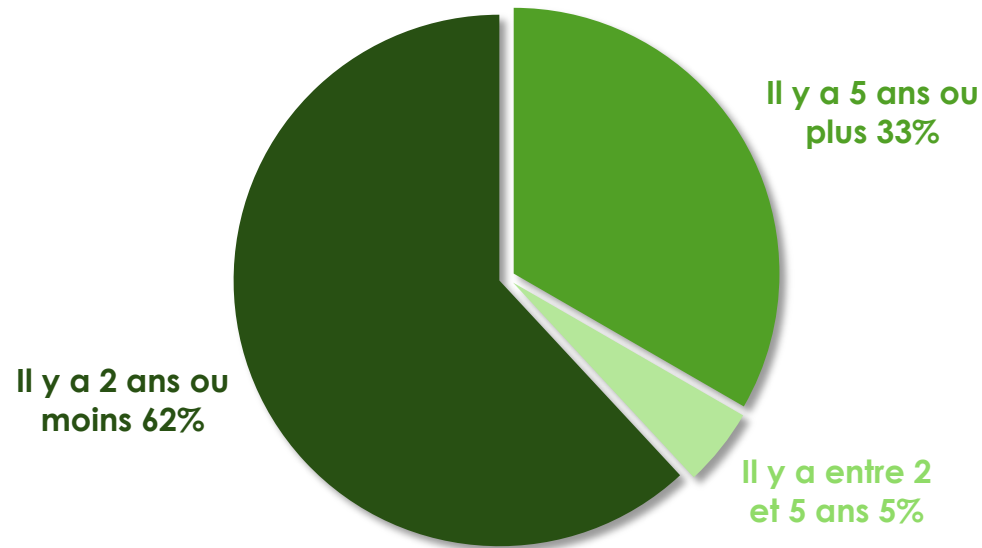
» Juin 2016

# PRATIQUE ET POINT DE VUE DES COLLABORATEURS LIBÉRAUX

# Près des deux tiers des collaborateurs libéraux ont conclu leur CCL il y a 2 ans ou moins

Quand avez-vous conclu votre contrat de collaboration libérale ?

Base : 21 Réponses : 21 Non réponses : 0



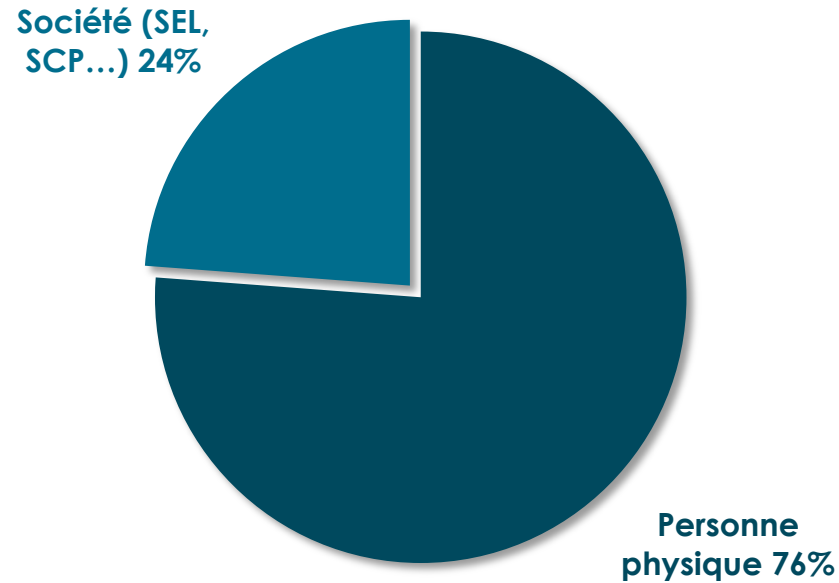
Echantillon collaborateur libéral  
21 réponses

Juin 2016

# Les collaborateurs libéraux signent les $\frac{3}{4}$ des CCL avec une personne physique

Quelle est la qualité de votre cocontractant ?

Base : 21 Réponses : 21 Non réponses : 0



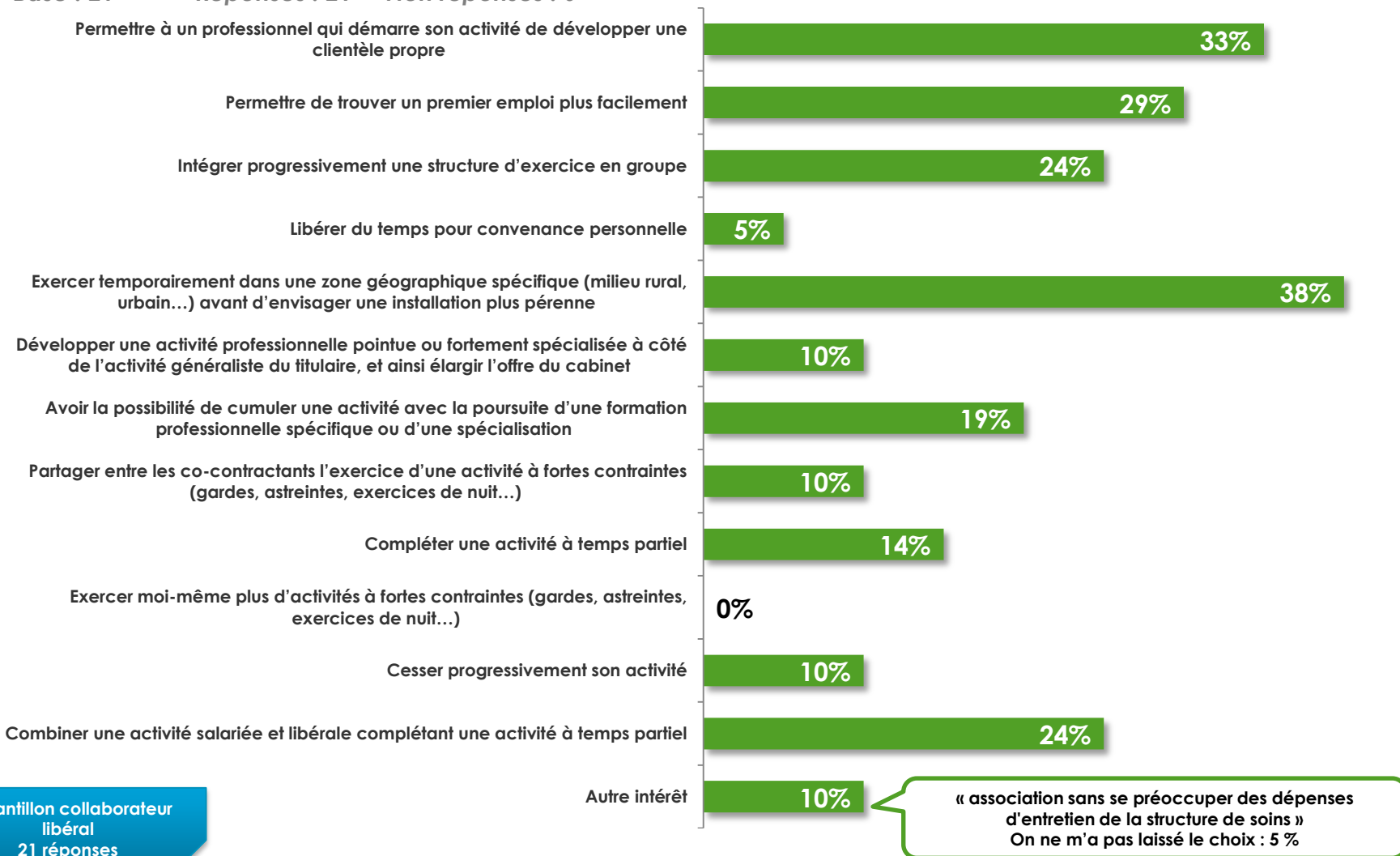
Echantillon collaborateur libéral  
21 réponses

Jun 2016

# Les avantages perçus sont la possibilité de commencer une activité, surtout dans une aire en particulier

Quels avantages le contrat de collaboration libérale présente-t-il pour vous ?

Base : 21 Réponses : 21 Non réponses : 0



Echantillon collaborateur libéral  
21 réponses

Jun 2016



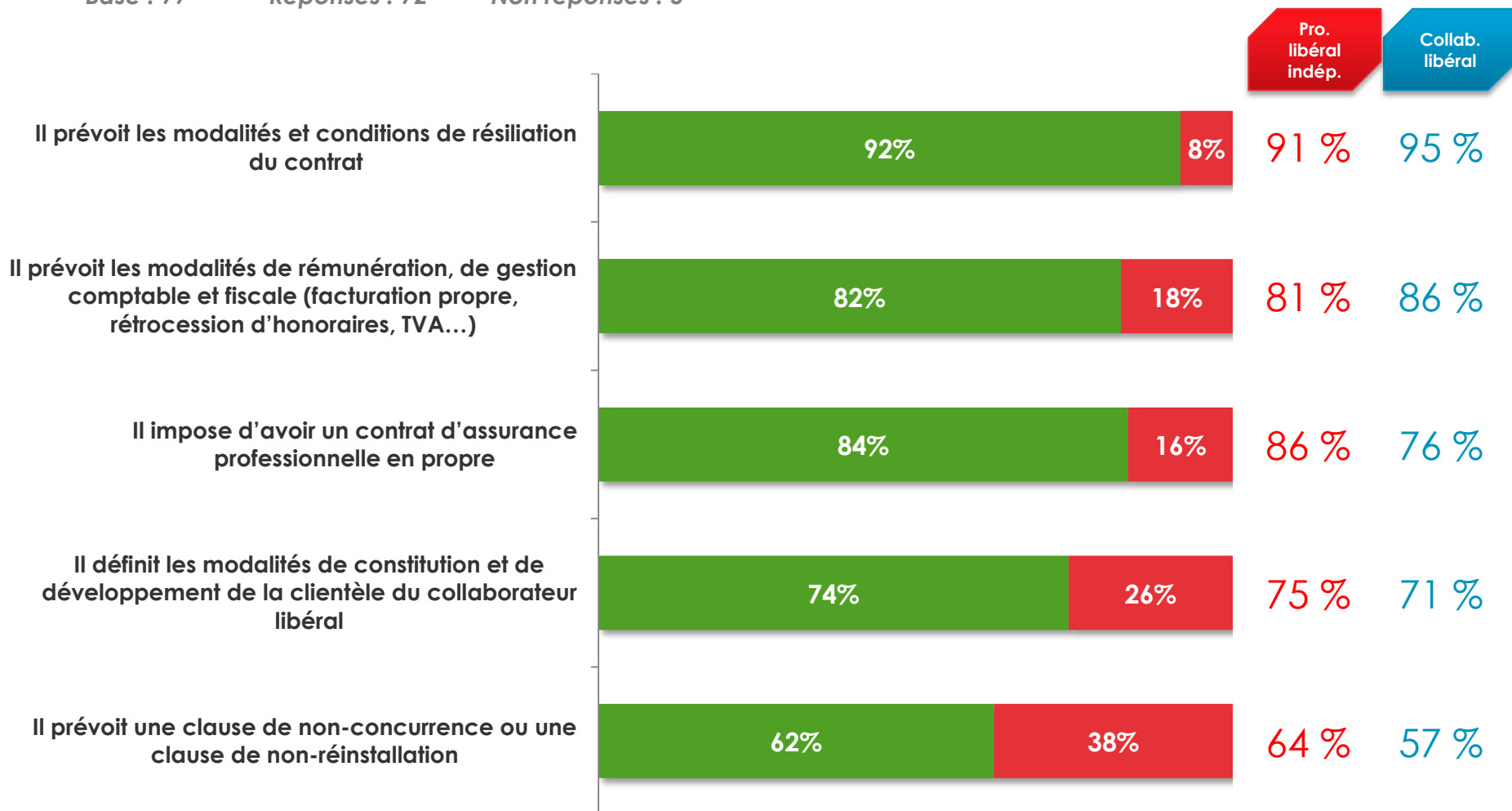
# CONTENUS ET ÉVOLUTIONS DU CONTRAT

# Les contractant incluent surtout dans le CCL des clauses pour la résiliation, la rémunération et l'assurance

À ceux ayant signé un CCL

Le contrat de collaboration libérale que vous avez contracté comprend-il les clauses suivantes ?

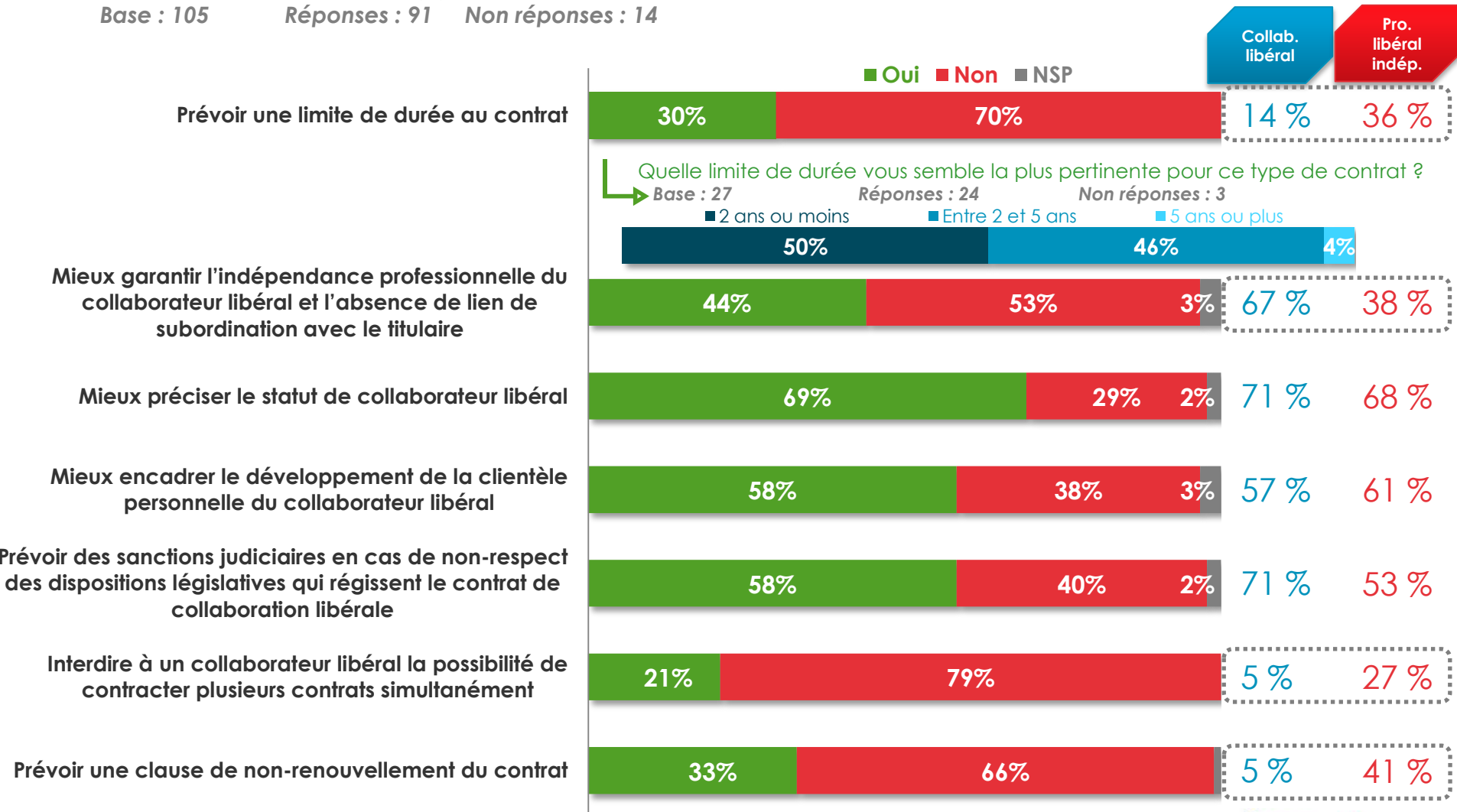
Base : 77    Réponses : 72    Non réponses : 5



# Une nette majorité souhaite que le statut de collaborateur libéral soit mieux précisé et que le développement de sa clientèle soit mieux encadré

Selon vous, faudrait-il apporter au contrat de collaboration libérale les évolutions suivantes ?

Base : 105 Réponses : 91 Non réponses : 14



# Les collaborateurs sont plus nombreux encore à penser qu'il faut quelques modifications au CCL

Laquelle des phrases suivantes se rapproche le plus de votre opinion à propos du contrat de collaboration libérale ?

Base : 105

Réponses : 97

Non réponses : 8

Il faut le conserver en l'état 18%

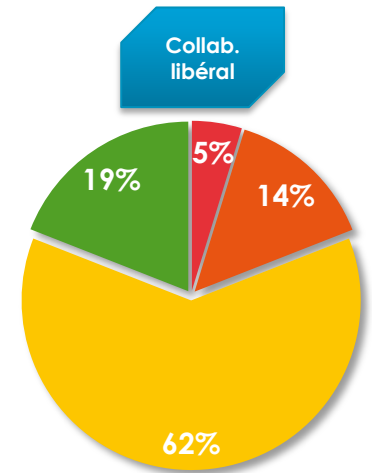
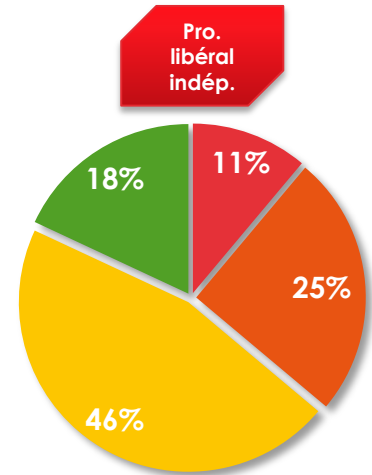
Il vaudrait mieux le supprimer 9%

Il faut le conserver mais le faire évoluer sur beaucoup d'aspects 25%

Il faut le conserver mais le faire évoluer sur quelques aspects 48%

**SOUS-TOTAL FAIRE ÉVOLUER**

**73 %**

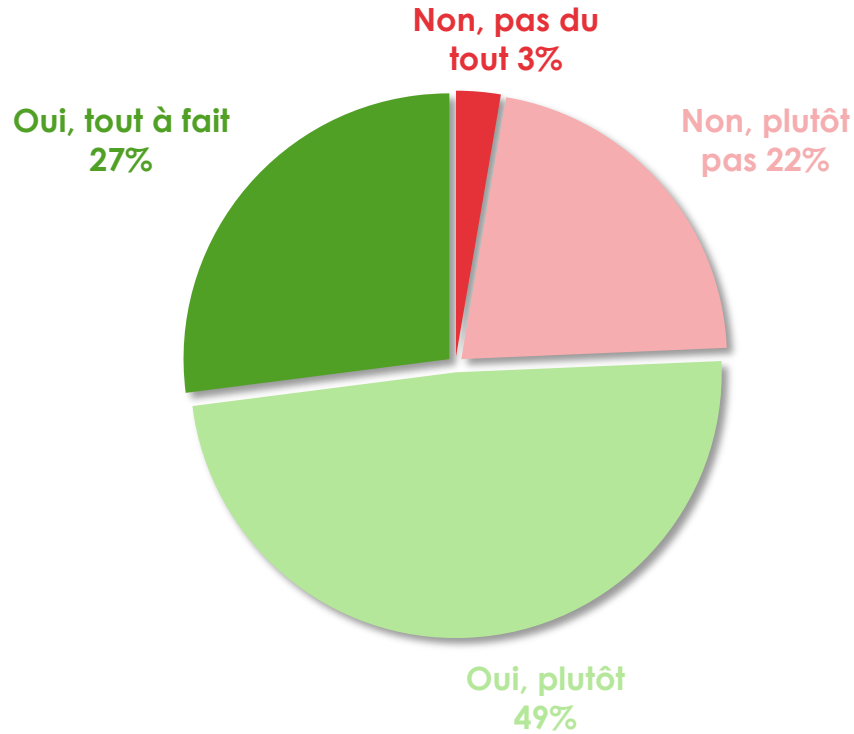


# 3/4 des répondants ayant souscrit un CCL en sont satisfait

À ceux ayant signé un CCL

Le contrat que vous avez conclu a-t-il répondu à vos attentes ?

Base : 77 Réponses : 74 Non réponses : 3



SOUS-TOTAL OUI

76 %

Pro.  
libéral  
 indép.

Collab.  
libéral

74 %

81 %

SOUS-TOTAL NON

24 %

Pro.  
libéral  
 indép.

Collab.  
libéral

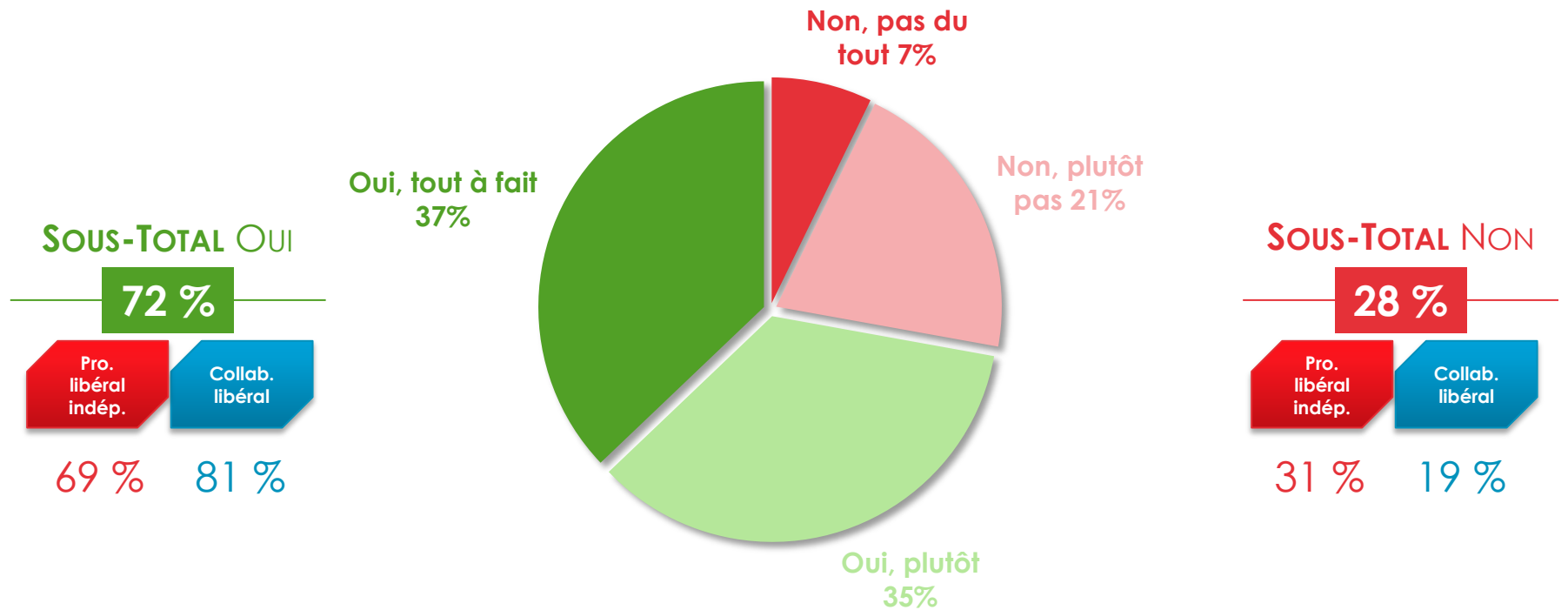
26 %

19 %

# Le niveau de recommandation est élevé, particulièrement chez les collaborateurs libéraux

Recommanderiez-vous à un collègue de signer un contrat de collaboration libérale ?

Base : 105 Réponses : 97 Non réponses : 8



# Les professionnels indépendants redoutent avant tout d'être « spoliés » de leur patientèle, et disent avoir du mal à trouver des collaborateurs motivés

Avez-vous identifié des freins à l'usage du contrat de collaboration libérale pour votre profession ?

Base : 105 Réponses : 104 Non réponses : 1

Oui 47%

Non 53%

À ceux ayant identifié des freins

Lesquels ?

Base : 49 Réponses : 43 Non réponses : 6

**La propriété et le partage de la patientèle est difficile : 15 réponses (dont 13 d'indépendants)**

« Le contrat demande au titulaire de faciliter sa création de patientèle au collaborateur et son installation ultérieure et ne donne aucune contrepartie au titulaire ou garantie. Cela revient pour le titulaire à se laisser déposséder de sa patientèle. » (Pédicure-podologue, professionnel libéral indépendant)

**Avantage trop le collaborateur : 14 réponses (exclusivement d'indépendants)**

« Trop d'avantages pour le collaborateur. Il ne faut pas oublier que le collaborateur travaille dans notre cabinet et que si nous n'avions pas monté le cabinet et sa renommée, le collaborateur n'aurait pas de travail. » (Pédicure-podologue, professionnel libéral indépendant)

**Les charges financières, le coût : 11 réponses**

« TVA à partir d'un certain chiffre d'affaires » (Médecin, collaborateur libéral)  
« La TVA sur les honoraires du collaborateur nuit à ce contrat » (Médecin, professionnel libéral indépendant)

**La clause de non-concurrence non respectée : 10 réponses**

« Le risque de détournement d'activité en fin de contrat avec une clause de non-concurrence non respectée et un non-respect non sanctionné. » (Infirmier, professionnel libéral indépendant)

**Le manque d'investissement ou de professionnalisme du collaborateur : 6 réponses (exclusivement d'indépendants)**

« Difficulté de trouver des collaborateurs motivés et efficaces » (Infirmier)  
« Les collaborateurs ne sont pas motivés car leur but n'est pas de rester en association mais profiter de la patientèle créée » (Médecin)

**Lien de subordination : 3 réponses (de collaborateurs libéraux)**

« Le titulaire a tendance à vous prendre comme si vous étiez son salarié. » (Pédicure-podologue, professionnel libéral indépendant)

Mais aussi :

- Déconseillé par l'ordre : 3 réponses
- Difficulté de trouver des collaborateurs : 3 réponses
- Précarité du contrat : 2 réponses